

COMMUNE DE TALMAS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011

Sous la présidence de Monsieur Patrick, BLOCKLET, Maire

Etaient présents : MM BORDET, ROUSSEL, PREVOT, LOMBARD, TOUPET, COFFIGNIER, COQUELIN, LARTIQUE, VAN DE EYNDE, MOREAU, WALLET, CHIDIAC, LARGILLIERE

Etait excusé : Mr PARIS

Secrétaire : Mr LARTIQUE

1/ Assainissement collectif : Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bureau d'études a déjà été sélectionné pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage dans ce dossier, en l'occurrence la société AXECO.

Il informe la municipalité que pour le projet de construction du réseau d'assainissement collectif des eaux usées, la commune doit préalablement lancer les études géotechniques et topographiques étant convenu que l'on s'associait avec les communes de NAOURS et WARGNIES dans ce projet pour la réalisation de la station d'épuration.

Ces études comprennent :

- L'assistance à maîtrise d'ouvrage (tranche ferme) pour la partie Réseaux : 6500 € 00
- L'étude géotechnique : 3500 € 00
- Levées topographiques : 3500 € 00
- Frais de publicité pour dossier travaux : 750 € 00
- Divers : 1000 € 00

COUT TOTAL HT	: 15250 € 00
TVA 19%60	: 2989 € 00
COUT TTC	: 18239 € 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les demandes de subvention (50 % de l'agence de l'eau ARTOIS-PICARDIE et 10 % par le Conseil Général) concernant les études préalables pour la construction d'un réseau de collecte des eaux usées.

2/ Construction de la mairie : Recrutement d'un maître d'œuvre

Monsieur le Maire informe les membres que le dossier est dorénavant bouclé quant à l'obtention des subventions pour la construction de cet équipement public, il rappelle le montant de celles-ci :

- **73658 € 00** par la Préfecture de la Somme dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- **38600 € 00** par le Conseil Général de la Somme dans le cadre de la subvention CIDT (Contrat département investissement territoire)
- **15000 €00** dans le cadre de la réserve parlementaire accordée par notre député de circonscription Mr Alain GEST.
- **Soit un montant total de 127258 € sur un budget prévisionnel de 250.000 € HT.**

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du CIDT (Plan triennal 2009-2011), la communauté de communes a autorisé un déplafonnement de son montant (initialement prévu à 15995 € 00) en accord avec l'ensemble des maires présents (certains communes ne souhaitant pas investir sur le plan triennal en cours).

L'ensemble des subventions obtenues pour la construction de notre mairie représente un peu plus de 50 % du montant HT. Mr le Maire se réjouit de ce pourcentage car il est de plus en plus difficile d'obtenir des aides des partenaires.

Dans le cadre de la préparation, il s'avère nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour différentes missions avant construction (Plans avant projet, estimation et descriptif sommaire – Dossier du permis de construire – Signature du dossier par architecte (obligatoire dans le cadre d'une construction d'un équipement public) – Rédaction des cahiers des charges PCG (RC -CCAP – CCPT – AE) – Visa des devis d'entreprises – Direction de l'exécution des travaux (DET) – Assistance aux opérations de réception (AOR) – Dossier des ouvrages exécutés (DOE) – Organisation Planification Coordination (OPC).

Une proposition sur ces missions a été présentée par Mr Alain DOISON d'Hérissart, Maître d'œuvre qui a déjà œuvré pour la préparation du dossier nécessaire à l'obtention des diverses subventions. Les missions jusqu'à la rédaction des cahiers des charges s'élèvent à moins de 5% du montant des travaux.

Les autres prestations s'élèvent à 7% du montant des marchés de travaux. Mr le Maire informe les membres du conseil que cette proposition est tout à fait honorable mais il sollicitera d'autre devis.

Mr BORDET souhaite informer les membres du conseil municipal que lors des travaux de notre école et de notre salle associative, la deuxième partie de ces prestations (de 7 % du montant des marchés) avait été suivie par lui-même et Mrs BLOCKLET et ROUSSEL. Il propose de reconduire cette opération, ce qui ferait un gain non négligeable de **17500 €** pour notre commune, le suivi de ce chantier n'étant pas très complexe.

Les membres du conseil se joignent à cette proposition.

3/ Extension exutoire : Frais de division cadastrale et indemnisation du preneur en place à la charge de la commune

Suite à la décision de faire l'acquisition des terres situées en dessous de l'exutoire actuel et appartenant au CHU d'Amiens, Mr le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de délimiter et de diviser les parcelles actuelles AH 71 et AH 72 en vue de cet achat.

Après consultation, il a été fait appel au même prestataire que pour l'achat des terrains en bordure de la RN.25, soit le Géomètre Expert D.P.L.G Charles PETIT à AUXI-LE-CHATEAU. Un devis d'un montant de **1166 € 10 TTC** est présenté aux membres qui à l'unanimité accepte cette proposition (sauf Mr VAN DEN EYNDE qui s'abstient).

Mr Christophe VAN DEN EYNDE fait remarquer qu'il est locataire de ces terres et qu'il souhaite avoir l'accès à celles-ci tout en passant par le bas des terrains dont la commune souhaite faire l'acquisition. Il n'y a pas de passage réservé sur le plan cadastral.

Une discussion s'en suit et Mr BORDET fait part à Mr VAN DEN EYNDE que lors du bornage des terres acquises, il soumettra à l'expert l'inscription d'un droit de passage au locataire des terres accolées à celles acquises.

4/ Questions diverses :

Subventions :

Mr le Maire fait part aux membres du conseil de la décision positive du Conseil Général d'accorder à la commune de TALMAS deux subventions :

- L'une dans le cadre d'IDEAL pour un montant de **3000 € 00** pour la rénovation de la toiture des ateliers communaux et la pose de panneaux de signalisation dans diverses rues et de barrières aux abords de l'école.
- Au titre des amendes de Police **1772 € 00** pour les aménagements de sécurité dans diverses rues (STOP, BALISE, INTERDICTION DE STATIONNER OU DE CIRCULER POUR LES VEHICULES LOURDS ET BARRIERES DE SECURITE DEVANT L'ECOLE).

Repas cantine scolaire :

En fonction du nouveau contrat de fournitures de repas à l'école avec la société « La Normande », le prix du repas facturé à la commune sera d'un montant de **2 € 505** pour l'année 2011/2012

Litige avec Mme CAUX, rue du Haut-Bout :

Monsieur le maire informe les membres du conseil du litige en cours entre la commune et Mme CAUX. Suite au refus du deuxième permis de construire, en 2009, pour la construction de deux chalets dans sa propriété au motif que « l'implantation de cette construction ne respectait pas le règlement du Plan local d'Urbanisme », Mme CAUX a contesté cette décision au Tribunal Administratif d'Amiens. La commune est défendue dans ce dossier par Maître QUETU d'AMIENS qui vient de lui signifier que le dossier était fixé à l'audience du TA d'AMIENS le 20 septembre prochain.

Mr BLOCKLET a envoyé un dernier courrier à Maître QUETU par lequel il stipule que ce deuxième permis de construire (refusé en 2009 au motif évoqué ci-dessus) fait suite à un premier permis de construire refusé en 2007 au motif que la construction de chalets dans notre commune était strictement interdit par notre Plan local d'urbanisme. Il n'y a donc pas lieu de polémiquer plus longuement sur cette affaire puisque les chalets déjà construits depuis 2007 ne devraient pas exister puisque interdit par notre document d'urbanisme et informe Maître QUETU qu'un procès-verbal d'infraction au permis de construire a été envoyé à Mr le Procureur de la République à AMIENS le 1^{er} octobre 2009.

Prévention Routière – proposition :

La Prévention routière se propose d'effectuer une journée dans notre commune en vue de la sensibilisation des usagers de la route sur la pratique de la circulation routière dans la matinée (comment franchir un rond point, comment remplir un constat amiable etc....), et dans l'après-midi d'effectuer des contrôles préventifs sur nos véhicules (phares, pneus etc...). Certains membres du conseil se pose la question de savoir si cette journée aurait du succès dans notre commune. Mr BORDET propose, qu'au travers du prochain bulletin municipal, il soit demandé aux personnes intéressées par cette journée de se faire connaître en mairie. En fonction du nombre, il sera fait appel à la Prévention routière.

Voirie : Les membres du conseil se réjouissent du travail effectué par l'entreprise COLAS sur le bordurage, la mise en place d'un trottoir et la pose de l'enrobé de la rue du Boyaval. Ils souhaitent savoir si les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions.

Mr BORDET explique le déroulement des travaux dans ses moindres détails et félicite l'entreprise COLAS.

Il informe également qu'il a dernièrement fait appel à Mr DEFLESSELLE et au bureau d'études VERDI INGENIERIE retenu pour les travaux de voirie afin qu'il se déplace au plus vite sur le chemin de RUBEMPRE où des coulées de boues se sont retrouvées ainsi qu'une grosse retenue d'eau sur la chaussée suite aux fortes pluies de la semaine précédente. Il a donc été proposé de créer de longues noues et un bassin de décantation en ces lieux afin d'enrayer les faits.

D'autre part, dans le cadre de la réfection des chemins ruraux, une couche d'enrobé sera posée sur le chemin situé après l'exutoire.

Eclairage public : Il a été décidé de rénover les armoires électriques défaillantes de notre éclairage public, d'y poser des horloges astronomiques ainsi que des variateurs de tension pour la puissance de notre éclairage. Mr BORDET informe les conseillers qu'en raison de la construction d'une partie du parc éolien du Magremont sur les communes de NAOURS, LA VICOIGNE, BEAUVAL et CANDAS, il nous est possible d'obtenir une subvention d'un montant de 15 à 20.000 €, cela viendrait donc alléger notre facture estimée à 28500 € HT. Ce dossier pourra également être financé en partie par la FDE dans le cadre des économies d'énergie pérennes.

A l'unanimité le conseil souhaite effectuer l'ensemble de ces travaux et en terminer ainsi avec ce dossier.

Ordre public : Mr le Maire informe l'assemblée qu'il est convoqué à la Gendarmerie de VILLERS-BOCAGE suite à un dépôt de plainte, d'un administré, près du Procureur de la République à AMIENS pour les problèmes de tranquillité. Depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, il est confronté chaque week-end (du vendredi au dimanche inclus), voire

certaines jours de semaine surtout en période de vacances scolaires, à des réunions nocturnes de la part de jeunes de la commune, voire d'autres communes face à son domicile. Des cris, des jeux de ballon, les autoradios se font alors entendre durant une longue période nocturne. Devant l'immobilisme du maire et des services de police, il s'en réfère à la Justice.

Mr le Procureur de la République souhaite connaître les décisions qui seront prises par la commune sur les agissements de ces personnes.

Mr BLOCKLET informe les conseillers qu'il se rendra à la Gendarmerie afin de connaître réellement les solutions qui lui sont proposées (interdiction d'occuper un espace public etc...) En fonction des possibilités énumérées Mr le Maire prendra la décision qui s'impose surtout dans le domaine de la consommation d'alcool sur l'espace public.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Talmas, le 19 Septembre 2011

Le Maire – P. BLOCKLET